



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

Direction régionale des Finances publiques
du Centre-Val de Loire et
du département du Loiret

Le directeur régional des Finances publiques

4, Place du Martroi

CS 12435

45032 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 79 69 82

Cabinet : 38-2021

Monsieur Jean-Pierre SUEUR

Sénateur

1 rue Croix de Bois *Malte*
45000 ORLÉANS

Orléans, le ²⁷ octobre 2021

cher

Monsieur le Sénateur,

Dans le prolongement de nos précédents échanges, je vous informe que le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) du Loiret va franchir une nouvelle étape structurelle dans la mesure où les opérations préparées pour le 1^{er} janvier 2022 ont été validées par la Direction Générale des Finances Publiques et ont été présentées aux comités techniques locaux.

Je suis donc en mesure de vous confirmer que les créations et renforcements de Services de Gestion Comptable (SGC) par regroupement de trésoreries et le déploiement des conseillers aux décideurs locaux (CDL) se poursuivront en 2022.

Ainsi, sur le secteur public local (SPL), l'opération de renforcement de la trésorerie spécialisée de Pithiviers se traduit par la transformation de la structure en SGC avec l'absorption dès le 1er janvier 2022 de l'activité de la trésorerie de Malesherbes, et une fraction de l'activité des trésoreries de Neuville-aux-Bois et Beaune-la-Rolande. Le futur SGC couvrira 4 EPCI sur le nord du Loiret et impliquera la création de 3 CDL.

De même, la trésorerie SPL de Gien se transformera en SGC de plein exercice. Le transfert d'activité des trésoreries de Sully-sur-Loire et de Châteauneuf-sur-Loire, avec maintien d'une antenne du SGC sur cette dernière commune, renforcera la structure de Gien. Le futur SGC comportera 4 EPCI sur le sud est du Loiret et impliquera la création de 2 CDL.

Enfin, le SGC de Montargis sera renforcé par le transfert au 1er janvier 2022 de l'activité de la trésorerie de Châtillon-Coligny et d'une fraction de celle de Beaune-la-Rolande. L'opération s'accompagnera de l'implantation d'un troisième CDL, après les 2 premiers installés en 2021 sur la zone de compétence géographique de ce SGC.

À compter du 1er janvier 2022, ce sont donc 6 nouveaux CDL qui seront déployés sur les 9 EPCI concernés par ce nouveau mode de gestion des relations avec les collectivités territoriales.

Au regard de ces opérations concernant le SPL, je rappelle notre implication dans les accueils de proximité avec nos participations actives aux Espace France Service -EFS- (formation des animateurs, distribution des flyers et kit d'information de la DGFIP, présence physique d'agents de la DGFIP en fonction des besoins, création de guichets spécifiques d'accueil sur rendez-vous à partir des bornes visio...). Ainsi, dans le cadre de son engagement partenarial, un accueil de proximité de la DRFIP est assuré au sein des structures labellisées situées à Beaune-la-Rolande, Chatillon Coligny, Malesherbes, Neuville-aux-Bois et Sully-sur-Loire.

S'agissant de l'activité hospitalière, la gestion des hôpitaux de Pithiviers et Gien sera transférée vers la trésorerie hospitalière départementale (THD) dans le cadre de la départementalisation et de la spécialisation de l'activité hospitalière. La THD doit intégrer ainsi dès le 1er janvier 2022 toute l'activité hospitalière du Loiret, à l'exception de l'hôpital de Montargis, qui restera géré par le SGC de Montargis.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Je vous informe que d'autres opérations plus techniques de réorganisation sont également engagées. Les deux Services des Impôts des Particuliers (SIP) installés au sein de la cité Coligny à Orléans seront regroupés, par absorption du SIP Orléans Est par le SIP Orléans Ouest. Cette fusion de services, couplée avec un redécoupage des compétences territoriales au profit du troisième SIP Orléanais, le SIP Orléans Sud, permettra de créer un seul SIP sur la Cité administrative, tout en rééquilibrant la charge au profit du SIP Orléans Sud¹ qui devrait être dénommé «SIP Orléans la Source».

Afin de donner plus de visibilité, je vous communique la carte de visualisation des opérations (annexe 1).

Conformément à vos attentes et à nos échanges, nous avons également initié une démarche partenariale avec la Maison de la Justice et du Droit d'Orléans La Source avec notamment une possible participation du SIP Orléans Sud à des permanences de renseignement à la MJD ou au moyen d'un accueil de proximité sur rendez-vous (présentiel ou visio).

À la lumière de l'ensemble de ces informations et de notre démarche pragmatique de recherche de consensus et d'efficacité qui a présidé à la programmation de l'ensemble des opérations, je tiens à vous assurer de la poursuite de nos efforts de dialogue, de pédagogie et d'adaptation.

Je reste à votre écoute et ne manquerai pas de continuer à vous tenir informé de toute nouvelle étape de construction de notre Nouveau Réseau de Proximité avec notamment la mise en place effective des nouveaux CDL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

à votre disposition Bien à vous

L'administrateur général des Finances publiques,



Bruno DALLÉS

¹ Liste des 28 communes transférées : Baccon, Baule, Beaugency, Chaingy, Cléry Saint André, Cravant, Dry, Huisseau sur Mauves, Jouy le Potier, La Chapelle Saint Mesmin, Lailly en Val, Le Bardon, Mareau aux Prés, Messas, Meung sur Loire, Mézières les Cléry, Saint Ay, Tavers et Villorceau, Darvoy, Férolles, Jargeau, Neuvy en Sullias, Ouvrouer les Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy et Vienne en Val.